

# Fiche de données de sécurité selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 13.04.2021

Numéro de version 2104

Révision: 13.04.2021

## RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

### 1.1 Identificateur de produit

Nom du produit: **Dentatec**  
 Code du produit: 5360-0421  
 UFI: TP11-JP7T-8SA9-VNUG

### 1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Emploi de la substance / de la préparation: Pas d'autres informations importantes disponibles.  
 Agents de séparation

### 1.3 Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Producteur/fournisseur: SIRONA Dental Systems GmbH  
 Fabrikstraße 31  
 D-64625 Bensheim  
 Germany  
<http://www.dentsplysirona.com>  
 T.: +49 (0) 6251/16-1670

Hersteller/Manufacturer:  
 Graichen Produktions- und Vertriebs-GmbH  
 Darmstädter Str. 127  
 D-64625 Bensheim  
 Tel.: +49(0)6251 / 7707880  
 Fax: +49(0)6251 / 77901  
 e-mail: [ehs@graichen-bensheim.de](mailto:ehs@graichen-bensheim.de)  
<http://www.graichen.net>

Service chargé des renseignements:

Département "sécurité des produits"

1.4 Numéro d'appel d'urgence: Service de consation en cas d'intoxication university Mainz +49(0)6131/19240  
 Information de poison:+49(0)700/GIFTINFO

## RUBRIQUE 2: Identification des dangers

### 2.1 Classification de la substance ou du mélange

Classification selon le règlement (CE) n° 1272/2008  
 Skin Irrit. 2 H315 Provoque une irritation cutanée.  
 Eye Irrit. 2 H319 Provoque une sévère irritation des yeux.  
 Skin Sens. 1 H317 Peut provoquer une allergie cutanée.  
 Aquatic Chronic 2 H411 Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

### 2.2 Éléments d'étiquetage

Étiquetage selon le règlement (CE) n° 1272/2008

Le produit est classifié et étiqueté selon le règlement CLP.

Pictogrammes de danger



GHS07 GHS09

Mention d'avertissement

Attention

Composants dangereux

déterminants pour l'étiquetage: mélange de: 5-chloro-2-méthyl-2H-isothiazol-3-one [No. CE 247-500-7]; 2-méthyl-2H-isothiazol-3-one [No. CE 220-239-6] (3:1)

Mentions de danger

H315 Provoque une irritation cutanée.  
 H319 Provoque une sévère irritation des yeux.  
 H317 Peut provoquer une allergie cutanée.  
 H411 Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

Conseils de prudence

P261 Éviter de respirer les poussières/fumées/gaz/brouillards/vapeurs/aérosols.  
 P264 Se laver soigneusement après manipulation.  
 P273 Éviter le rejet dans l'environnement.  
 P280 Porter des gants de protection / un équipement de protection des yeux / un équipement de protection du visage.  
 P305+P351+P338 EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.  
 P333+P313 En cas d'irritation ou d'éruption cutanée: consulter un médecin.  
 P337+P313 Si l'irritation oculaire persiste: consulter un médecin.  
 P501 Éliminer le contenu/récipient conformément à la réglementation locale/régionale/nationale/internationale.

### 2.3 Autres dangers

Résultats des évaluations PBT et vPvB

PBT: Non applicable.  
 vPvB: Non applicable.

(suite page 2)

FR

# Fiche de données de sécurité

## selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 13.04.2021

Numéro de version 2104

Révision: 13.04.2021

Nom du produit: Dentatec

(suite de la page 1)

### RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants

#### 3.2 Caractérisation chimique: Mélanges

Composants dangereux:

CAS: 52-51-7 EINECS: 200-143-0	bronopol (DCI) ☠ Eye Dam. 1, H318; ☠ Aquatic Acute 1, H400 (M=10); ☠ Acute Tox. 4, H302; Acute Tox. 4, H312; Skin Irrit. 2, H315; STOT SE 3, H335	< 2,5%
CAS: 55965-84-9	mélange de: 5-chloro-2-méthyl-2H-isothiazol-3-one [No. CE 247-500-7]; 2-méthyl-2H-isothiazol-3-one [No. CE 220-239-6] (3:1) ☠ Acute Tox. 3, H301; Acute Tox. 2, H310; Acute Tox. 2, H330; ☠ Skin Corr. 1C, H314; Eye Dam. 1, H318; ☠ Aquatic Acute 1, H400 (M=100); Aquatic Chronic 1, H410 (M=100); ☠ Skin Sens. 1A, H317	< 2,5%

Indications complémentaires: Pour le libellé des phrases de risque citées, se référer au chapitre 16.

### RUBRIQUE 4: Premiers secours

#### 4.1 Description des premiers secours

Remarques générales:

Les symptômes d'intoxication peuvent apparaître après de nombreuses heures seulement; une surveillance médicale est donc nécessaire au moins 48 heures après un accident.

Après inhalation:

Position et transport en position latérale stable.

Après contact avec la peau:

Donner de l'air frais, consulter un médecin en cas de troubles.

Après contact avec les yeux:

En cas d'irritation persistante de la peau, consulter un médecin.

Laver immédiatement à l'eau et au savon et bien rincer.

Rincer les yeux, pendant plusieurs minutes, sous l'eau courante en écartant bien les paupières. Si les troubles persistent, consulter un médecin.

Après ingestion:

Rincer la bouche et boire beaucoup d'eau.

#### 4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Pas d'autres informations importantes disponibles.

#### 4.3 Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Pas d'autres informations importantes disponibles.

### RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie

#### 5.1 Moyens d'extinction

Moyens d'extinction:

CO<sub>2</sub>, poudre d'extinction ou eau pulvérisée. Combattre les foyers importants avec de l'eau pulvérisée ou de la mousse résistant à l'alcool.

Adapter les mesures d'extinction d'incendie à l'environnement.

#### 5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Possibilité de formation de gaz toxiques en cas d'échauffement ou d'incendie.

Dioxyde de soufre (SO<sub>2</sub>)

Chlorure d'hydrogène (HCl)

Oxyde d'azote (NO<sub>x</sub>)

Monoxyde de carbone (CO)

#### 5.3 Conseils aux pompiers

Équipement spécial de sécurité:

Porter un appareil de respiration indépendant de l'air ambiant.

### RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

#### 6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Utiliser un appareil de protection respiratoire contre les effets de vapeurs/poussière/aérosol.

#### 6.2 Précautions pour la protection de l'environnement:

Ne pas rejeter dans les canalisations, dans les eaux de surface et dans les nappes d'eau souterraines.

Ne pas rejeter à l'égout, ni dans le milieu naturel.

En cas de pénétration dans les eaux ou les égouts, avertir les autorités compétentes.

Diluer avec beaucoup d'eau.

#### 6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage:

Recueillir les liquides à l'aide d'un produit absorbant (sable, kieselguhr, neutralisant d'acide, liant universel, sciure).

Assurer une aération suffisante.

#### 6.4 Référence à d'autres rubriques

Afin d'obtenir des informations pour une manipulation sûre, consulter le chapitre 7.

Afin d'obtenir des informations sur les équipements de protection personnels, consulter le chapitre 8.

Afin d'obtenir des informations sur l'élimination, consulter le chapitre 13.

### RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage

#### 7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Aucune mesure particulière n'est nécessaire en cas de bonne utilisation.

(suite page 3)

FR

# Fiche de données de sécurité selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 13.04.2021

Numéro de version 2104

Révision: 13.04.2021

**Nom du produit: Dentatec**

(suite de la page 2)

- . Préventions des incendies et des explosions: Aucune mesure particulière n'est requise.
- . **7.2 Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités**
- . Stockage:
- . Exigences concernant les lieux et conteneurs de stockage: Ne conserver que dans le fût d'origine.
- . Indications concernant le stockage commun: Ne pas stocker avec les aliments.
- . Autres indications sur les conditions de stockage: Conserver les emballages dans un lieu bien aéré.
- . **7.3 Utilisation(s) finale(s) particulière(s)** Pas d'autres informations importantes disponibles.

**RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle**

- . **8.1 Paramètres de contrôle**
- . Indications complémentaires pour l'agencement des installations techniques: Sans autre indication, voir point 7.

- . Composants présentant des valeurs-seuil à surveiller par poste de travail:

**CAS: 56-81-5 glycerol (50 – 100%)**VLEP | Valeur à long terme: 10 mg/m<sup>3</sup>

- . DNEL

**CAS: 56-81-5 glycerol**Inhalatoire | DNEL Long-term - local effects | 56 mg/m<sup>3</sup> (Workers (Arbeitnehmer))

- . PNEC

**CAS: 56-81-5 glycerol**

PNEC Soil (Boden) 0,141 mg/kg (---)

PNEC fresh water sediment (Süßwassersediment) 3,3 mg/kg (---)

PNEC fresh water (Süßwasser) 0,885 mg/l (---)

PNEC marine water sediment 0,33 mg/kg (---)

PNEC Marine water 0,0885 mg/l (---)

PNEC mikrobiological activity in waste water 1.000 mg/l (---)

- . Valeurs limites d'exposition supplémentaires pour les dangers possibles lors du traitement:

Pays	Substance(s)	Catégorie	mg/m <sup>3</sup>
Allemagne	2-methyl-4-isothiazolin-3-on	MAK	0,05
	5-chloro-2-methyl-4-isothiazolin-3-on	MAK	0,05

- . Remarques supplémentaires: Le présent document s'appuie sur les listes en vigueur au moment de son élaboration.

**8.2 Contrôles de l'exposition**

- . Equipement de protection individuel:

- . Mesures générales de protection et d'hygiène:

Tenir à l'écart des produits alimentaires, des boissons et de la nourriture pour animaux.  
Retirer immédiatement les vêtements souillés ou humectés.  
Se laver les mains avant les pauses et en fin de travail.  
Eviter tout contact avec les yeux et avec la peau.

- . Protection respiratoire:

N'est pas nécessaire.

- . Protection des mains:

Gants de protection

Le matériau des gants doit être imperméable et résistant au produit / à la substance / à la préparation.

À cause du manque de tests, aucune recommandation pour un matériau de gants pour le produit / la préparation / le mélange de produits chimiques ne peut être donnée.

Choix du matériau des gants en fonction des temps de pénétration, du taux de perméabilité et de la dégradation.

- . Matériau des gants

Caoutchouc nitrile

Épaisseur du matériau recommandée: ≥ 0,7 mm

Le choix de gants appropriés dépend non seulement du matériau, mais aussi d'autres critères de qualité qui peuvent varier d'un fabricant à l'autre. Puisque le produit représente une préparation composée de plusieurs substances, la résistance des matériaux des gants ne peut pas être calculée à l'avance et doit, alors, être contrôlée avant l'utilisation.

- . Temps de pénétration du matériau des gants

Valeur pour la perméabilité: taux ≤ 0,7 mm 480min (8h) EN374

Les temps de pénétration déterminés conformément à la norme EN 16523-1:2015 ne sont pas réalisés dans les conditions de la pratique. C'est pourquoi, une durée maximale de port des gants correspondant à 50 % du temps de pénétration est recommandée.

Le temps de pénétration exact est à déterminer par le fabricant des gants de protection et à respecter.

- . Des gants dans les matériaux suivants ne sont pas appropriés:

Caoutchouc naturel (Latex)

Gants en PVA

(suite page 4)

FR

# Fiche de données de sécurité selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 13.04.2021

Numéro de version 2104

Révision: 13.04.2021

**Nom du produit: Dentatec**

. Protection des yeux: Lunettes de protection hermétiques

(suite de la page 3)

## RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

### . 9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

. Indications générales

. Aspect:

. Forme:	Liquide
. Couleur:	Incolore
. Odeur:	Caractéristique
. Seuil olfactif:	Non déterminé.

. valeur du pH à 20 °C: &gt; 2 – ≤ 2,8

. valeur du pH 10% &lt; 4,5

. Changement d'état

Point initial d'ébullition et intervalle d'ébullition: 100 °C

. Point d'éclair &gt; 100 °C

. Inflammabilité (solide, gaz): Non applicable.

. Température d'inflammation: 400 °C

. Température de décomposition: Non déterminé.

. Température d'auto-inflammabilité: Le produit ne s'enflamme pas spontanément.

. Propriétés explosives: Non déterminé.

. Limites d'explosion:

. Inférieure:	0,9 Vol %
. Supérieure:	Non déterminé.

. Pression de vapeur à 20 °C: &lt; 0,1 hPa

. Densité à 20 °C: 1,2135 – 1,2165 g/cm<sup>3</sup>

. Densité relative: Non déterminé.

. Densité de vapeur: Non déterminé.

. Taux d'évaporation: Non déterminé.

. Solubilité dans/miscibilité avec l'eau:

Entièrement miscible

. Coefficient de partage: n-octanol/eau: Non déterminé.

. Viscosité:

Dynamique: Non déterminé.

. Teneur en solvants:

. Solvants organiques:	81,3 %
. Eau:	18,2 %
. VOC (CE)	-0,0 g/l
. VOC (EU) (%)	0,0 %

. Teneur en substances solides: 0,6 %

. 9.2 Autres informations Pas d'autres informations importantes disponibles.

## RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

. 10.1 Réactivité Pas d'autres informations importantes disponibles.

. 10.2 Stabilité chimique

. Décomposition thermique/  
conditions à éviter:

Pas de décomposition en cas d'usage conforme.

. 10.3 Possibilité de réactions  
dangereusesFormation de mélanges gazeux explosifs au contact de l'air.  
Réactions aux agents d'oxydation puissants.

. 10.4 Conditions à éviter

Pas d'autres informations importantes disponibles.

. 10.5 Matières incompatibles:

Pas d'autres informations importantes disponibles.

. 10.6 Produits de décomposition  
dangereux:Gaz hydrochlorique (HCl)  
Gaz nitreux  
Dioxyde de soufre

## RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques

### . 11.1 Informations sur les effets toxicologiques

. Toxicité aiguë Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

. Valeurs LD/LC50 déterminantes pour la classification:

#### CAS: 56-81-5 glycerol

Oral	LD50	12.600 mg/kg (rat)
Dermique	LD50	> 10.000 mg/kg (rabbit)

(suite page 5)

# Fiche de données de sécurité selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 13.04.2021

Numéro de version 2104

Révision: 13.04.2021

**Nom du produit: Dentatec**

(suite de la page 4)

**CAS: 52-51-7 bronopol (DCI)**

Oral	LD50	307 mg/kg (rat)
Dermique	LD50	> 2.000 mg/kg (rat)
Inhalatoire	LC50/4h	800 mg/l (rat)

**CAS: 55965-84-9 mélange de: 5-chloro-2-méthyl-2H-isothiazol-3-one [No. CE 247-500-7]; 2-méthyl-2H-isothiazol-3-one [No. CE 220-239-6] (3:1)**

Oral	LD50	550 mg/kg (rat)
Dermique	LD50	200 – 1.000 mg/kg (rat) 660 mg/kg (rabbit)
Inhalatoire	LC50/4h	0,31 mg/l (rat)

. Effet primaire d'irritation:

. Corrosion cutanée/irritation cutanée

**CAS: 52-51-7 bronopol (DCI)**

Ätz-/Reizwirkung auf die Haut (rab)

**CAS: 55965-84-9 mélange de: 5-chloro-2-méthyl-2H-isothiazol-3-one [No. CE 247-500-7]; 2-méthyl-2H-isothiazol-3-one [No. CE 220-239-6] (3:1)**

Ätz-/Reizwirkung auf die Haut (rab)

. Lésions oculaires graves/irritation oculaire

**CAS: 52-51-7 bronopol (DCI)**

Effet d'irritation des yeux | Augenreiz- und -ätzwirkung (rab)

. Sensibilisation respiratoire ou cutanée

**CAS: 52-51-7 bronopol (DCI)**

Sensibilisation | Sensibilisierung (Guinea Pigs)

**CAS: 55965-84-9 mélange de: 5-chloro-2-méthyl-2H-isothiazol-3-one [No. CE 247-500-7]; 2-méthyl-2H-isothiazol-3-one [No. CE 220-239-6] (3:1)**

Sensibilisation | Sensibilisierung (Guinea Pigs)

. Indications toxicologiques complémentaires:

**CAS: 55965-84-9 mélange de: 5-chloro-2-méthyl-2H-isothiazol-3-one [No. CE 247-500-7]; 2-méthyl-2H-isothiazol-3-one [No. CE 220-239-6] (3:1)**

Oral	NOAEL (subchronisch, 90d)	< 5 mg/kg (rat)
Dermique	NOAEL (subchronisch, 28d)	< 3 mg/kg (rat)

. Effets CMR (cancérogène, mutagène et toxique pour la reproduction)

. Mutagénicité sur les cellules

germinales

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

. Cancérogénicité

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

. Toxicité pour la reproduction

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

. Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition unique

**CAS: 52-51-7 bronopol (DCI)**

STOT SE cat. 3, Atemwegsreizung ( )

. Toxicité spécifique pour certains

organes cibles - exposition répétée Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

. Danger par aspiration

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

**RUBRIQUE 12: Informations écologiques**

. 12.1 Toxicité

. Toxicité aquatique:

**CAS: 56-81-5 glycerol**

LC50 (24h)	> 5.000 mg/l (Carassius auratus)
IC50 (16h)	> 10.000 mg/l (scenedesmus quadricauda)

**CAS: 52-51-7 bronopol (DCI)**

EC50 (48h)	1,08 mg/l (daphnia magna/gr. Wasserfloh)
EC50 (72h)	0,4 – 2,8 mg/l (Algae)
LC50 (96h)	41,2 mg/l (Oncorhynchus mykiss)
NOEC (21d)	0,03 mg/l /chron. (Desmodesmus subspicatus/Grünalge) 0,06 mg/l /akut (daphnia magna/gr. Wasserfloh)

**CAS: 55965-84-9 mélange de: 5-chloro-2-méthyl-2H-isothiazol-3-one [No. CE 247-500-7]; 2-méthyl-2H-isothiazol-3-one [No. CE 220-239-6] (3:1)**

LC50 acute (96h)	0,58 mg/l (danio rerio/ Zebraabärbling)
EC50 (48h)	0,16 mg/l (daphnia magna/gr. Wasserfloh)
EC50 (72h)	0,018 mg/l (Desmodesmus subspicatus/Grünalge) 0,379 mg/l (Pseudokirchnerella subcapitata - Algen)
EC50 (96h)	0,47 mg/l (Pseudokirchnerella subcapitata - Algen)
EC50 (16h)	5,7 mg/l (Pseudomonas putida)
LC50 (96h)	0,19 mg/l (Oncorhynchus mykiss)

(suite page 6)

FR

# Fiche de données de sécurité selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 13.04.2021

Numéro de version 2104

Révision: 13.04.2021

**Nom du produit: Dentatec**

(suite de la page 5)

EC50 acute (21d)	> 1 mg/l (daphnia magna/gr. Wasserfloh)
EC50 acute (48h)	1,02 mg/l (daphnia magna/gr. Wasserfloh)
EC50 chron. (3h)	31,7 mg/l (Mikroorganismus)
LOEL chron. (34d)	1,6 mg/l (danio rerio/ Zebraabärbling)
NOEC chron. (34d)	0,5 mg/l (danio rerio/ Zebraabärbling)
NOEC (96h)	0,032 mg/l (Pseudokirchnerella subcapitata - Algen)

**. 12.2 Persistance et dégradabilité****CAS: 56-81-5 glycerol**

CSB (chem. Sauerstoffbedarf)	95 mg/l (---)
theor. O2 consumption (theor. Sauerstoffverbrauch)	1,217 g/g (---)
Biodegradability 14d	63 % (---) (Ready Biodegradability)

**CAS: 52-51-7 bronopol (DCI)**

Biodegradability 28d	51 – 57 % (Biodegradability - CO2 Evolution Test)
----------------------	---

**CAS: 55965-84-9 mélange de: 5-chloro-2-méthyl-2H-isothiazol-3-one [No. CE 247-500-7]; 2-méthyl-2H-isothiazol-3-one [No. CE 220-239-6] (3:1)**

Biodegradability	< 50 % /10 Tage
------------------	-----------------

**. 12.3 Potentiel de bioaccumulation****CAS: 56-81-5 glycerol**

Log Pow | ≤ 4 (---)

**CAS: 52-51-7 bronopol (DCI)**

Log Pow | 0,17 (---)

**. 12.4 Mobilité dans le sol**

Pas d'autres informations importantes disponibles.

**. Autres indications écologiques:****. Indications générales:**

Catégorie de pollution des eaux 3 (D) (Classification propre): très polluant  
Ne pas laisser pénétrer dans la nappe phréatique, les eaux ou les canalisations, même pas en petite quantité.  
Danger pour l'eau potable dès fuite d'une quantité minimale dans le sous-sol.  
Danger pour l'eau potable dès fuite d'une petite quantité dans le sous-sol.

**. 12.5 Résultats des évaluations PBT et VPVB**

. PBT: Non applicable.

. vPvB: Non applicable.

**. 12.6 Autres effets néfastes**

Pas d'autres informations importantes disponibles.

**RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination****. 13.1 Méthodes de traitement des déchets**

. Recommandation: Doit faire l'objet d'un traitement spécial conformément aux prescriptions légales.

**. Catalogue européen des déchets**

HP14 | Ecotoxique

**. Emballages non nettoyés:**

. Recommandation: L'emballage doit être évacué conformément à l'ordonnance sur les emballages.

. Produit de nettoyage recommandé: Eau, éventuellement avec des produits de nettoyage

**RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport****. 14.1 No ONU**

. ADR, IMDG, IATA

UN3082

**. 14.2 Désignation officielle de transport de l'ONU**

. ADR

3082 MATIÈRE DANGEREUSE DU POINT DE VUE DE L'ENVIRONNEMENT, LIQUIDE, N.S.A. (mélange de: 5-chloro-2-méthyl-2H-isothiazol-3-one [No. CE 247-500-7]; 2-méthyl-2H-isothiazol-3-one [No. CE 220-239-6] (3:1), BRÔMO-2-NITRO-2 PROPANEDIOL-1,3)

. IMDG

ENVIRONMENTALLY HAZARDOUS SUBSTANCE, LIQUID, N.O.S. (mixture of: 5-chloro-2-méthyl-4-isothiazolin-3-one [EC no. 247-500-7] and 2-méthyl-2Hisothiazol-3-one [EC no. 220-239-6] (3:1), 2-BROMO-2-NITROPROPANE-1,3-DIOL), MARINE POLLUTANT

. IATA

ENVIRONMENTALLY HAZARDOUS SUBSTANCE, LIQUID, N.O.S. (mixture of: 5-chloro-2-méthyl-4-isothiazolin-3-one [EC no. 247-500-7] and 2-méthyl-2Hisothiazol-3-one [EC no. 220-239-6] (3:1), 2-BROMO-2-NITROPROPANE-1,3-DIOL)

(suite page 7)

FR



# Fiche de données de sécurité selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 13.04.2021

Numéro de version 2104

Révision: 13.04.2021

Nom du produit: Dentatec

(suite de la page 6)

**14.3 Classe(s) de danger pour le transport**

. ADR



. Classe 9 (M6) Matières et objets dangereux divers.  
 . Étiquette 9

. IMDG, IATA



. Class 9 Matières et objets dangereux divers.  
 . Label 9

**14.4 Groupe d'emballage**

. ADR, IMDG, IATA III

**14.5 Dangers pour l'environnement:**

. Marine Pollutant:

. Marquage spécial (ADR):

. Marquage spécial (IATA):

Le produit contient matières dangereuses pour l'environnement :  
 mélange de: 5-chloro-2-méthyl-2H-isothiazol-3-one [No. CE 247-500-7];  
 2-méthyl-2H-isothiazol-3-one [No. CE 220-239-6] (3:1)  
 Non  
 Signe conventionnel (poisson et arbre)  
 Signe conventionnel (poisson et arbre)  
 Signe conventionnel (poisson et arbre)

**14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur**

. Numéro d'identification du danger (Indice Kemler):

. No EMS:

. Stowage Category

Attention: Matières et objets dangereux divers.  
 90  
 F-A,S-F  
 A

**14.7 Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol et au recueil IBC**

Non applicable.

. Indications complémentaires de transport:

Pas de produit dangereux d'après les dispositions ci-dessus.

. ADR

. Quantités limitées (LQ)

. Quantités exceptées (EQ)

. Catégorie de transport

. Code de restriction en tunnels

5L  
 Code: E1  
 Quantité maximale nette par emballage intérieur: 30 ml  
 Quantité maximale nette par emballage extérieur: 1000 ml  
 3  
 -

. IMDG

. Limited quantities (LQ)

. Excepted quantities (EQ)

5L  
 Code: E1  
 Maximum net quantity per inner packaging: 30 ml  
 Maximum net quantity per outer packaging: 1000 ml

. "Règlement type" de l'ONU:

UN 3082 MATIÈRE DANGEREUSE DU POINT DE VUE DE L'ENVIRONNEMENT, LIQUIDE, N.S.A. (MÉLANGE DE: 5-CHLORO-2-MÉTHYL-2H-ISOTHIAZOL-3-ONE [NO. CE 247-500-7]; 2-METHYL-2H-ISOTHIAZOL-3-ONE [NO. CE 220-239-6] (3:1), BROMO-2-NITRO-2 PROPANEDIOL-1,3), 9, III

**RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation****15.1 Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement**

. Directive 2012/18/UE

. Substances dangereuses désignées - ANNEXE I

. Catégorie SEVESO

. Quantité seuil (tonnes) pour l'application des exigences relatives au seuil bas

. Quantité seuil (tonnes) pour l'application des exigences relatives au seuil haut

. RÉGLEMENT (CE) N° 1907/2006 ANNEXE XVII

Aucun des composants n'est compris.  
 E2 Danger pour l'environnement aquatique

200 t

500 t

Conditions de limitation: 3

. Directive 2011/65/UE relative à la limitation de l'utilisation de certaines substances dangereuses dans les équipements électriques et électroniques – Annexe II

Aucun des composants n'est compris.

(suite page 8)

FR

# Fiche de données de sécurité selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 13.04.2021

Numéro de version 2104

Révision: 13.04.2021

**Nom du produit: Dentatec**

(suite de la page 7)

## . RÈGLEMENT (UE) 2019/114

. Annexe I - PRÉCURSEURS D'EXPLOSIFS FAISANT L'OBJET DE RESTRICTIONS (Valeur limite maximale aux fins de l'octroi d'une licence en vertu de l'article 5, paragraphe 3)

Aucun des composants n'est compris.

## . Annexe II - PRÉCURSEURS D'EXPLOSIFS DEVANT FAIRE L'OBJET D'UN SIGNALEMENT

Aucun des composants n'est compris.

## . 15.2 Évaluation de la sécurité chimique:

Une évaluation de la sécurité chimique n'a pas été réalisée.

**RUBRIQUE 16: Autres informations**

Ces indications sont fondées sur l'état actuel de nos connaissances, mais ne constituent pas une garantie quant aux propriétés du produit et ne donnent pas lieu à un rapport juridique contractuel.

. Service établissant la fiche technique:

Département "sécurité des produits"

. Acronymes et abréviations:

ADR: Accord relatif au transport international des marchandises dangereuses par route

IMDG: International Maritime Code for Dangerous Goods

IATA: International Air Transport Association

GHS: Globally Harmonised System of Classification and Labelling of Chemicals

EINECS: European Inventory of Existing Commercial Chemical Substances

ELINCS: European List of Notified Chemical Substances

CAS: Chemical Abstracts Service (division of the American Chemical Society)

VOC: Volatile Organic Compounds (USA, EU)

DNEL: Derived No-Effect Level (REACH)

PNEC: Predicted No-Effect Concentration (REACH)

LC50: Lethal concentration, 50 percent

LD50: Lethal dose, 50 percent

PBT: Persistent, Bioaccumulative and Toxic

vPvB: very Persistent and very Bioaccumulative

Acute Tox. 3: Toxicité aiguë – Catégorie 3

Acute Tox. 4: Toxicité aiguë – Catégorie 4

Acute Tox. 2: Toxicité aiguë – Catégorie 2

Skin Corr. 1C: Corrosion cutanée/irritation cutanée – Catégorie 1C

Skin Irrit. 2: Corrosion cutanée/irritation cutanée – Catégorie 2

Eye Dam. 1: Lésions oculaires graves/irritation oculaire – Catégorie 1

Eye Irrit. 2: Lésions oculaires graves/irritation oculaire – Catégorie 2

Skin Sens. 1: Sensibilisation cutanée – Catégorie 1

Skin Sens. 1A: Sensibilisation cutanée – Catégorie 1A

STOT SE 3: Toxicité spécifique pour certains organes cibles (exposition unique) – Catégorie 3

Aquatic Acute 1: Dangers pour le milieu aquatique- toxicité aiguë pour le milieu aquatique – Catégorie 1

Aquatic Chronic 1: Dangers pour le milieu aquatique- toxicité à long terme pour le milieu aquatique – Catégorie 1

Aquatic Chronic 2: Dangers pour le milieu aquatique- toxicité à long terme pour le milieu aquatique – Catégorie 2

. \* Données modifiées par rapport à la version précédente